

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu par vidéoconférence, le 11 mars 2021 à 9 h 00, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur ; ledit comité administratif étant autorisé à siéger à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, pourvu que cette séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations entre les membres, suivant l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Gilbert Pilote, préfet  
M. Georges Décarie, préfet suppléant  
M. Daniel Bourdon, membre  
M. Denis Charette, membre  
M. Pierre Flamand, membre  
M. Normand St-Amour, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, Gilbert Pilote, ouvre la séance à 9 h 00. La directrice générale vérifie les présences.

À l'ouverture de la séance, M. Georges Décarie est absent.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15635-03-21

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES**

Les membres du comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de mars et avril 2021.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15636-03-21

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 11 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du

11 février 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

M. Georges Décarie vient siéger, il est 9 h 15.

\*\*\*\*\*

### **CORRESPONDANCE DES SERVICES**

Hydro-Québec	Addenda – Traitement accéléré
Mun. L'Ascension	Résolution – SUMI
Mun. L'Ascension	Résolution – PSMMPI
Ville Mt-Laurier	Résolution - Soutien au milieu municipal – Patrimoine immobilier
Mun. La Macaza	Résolution 2021.02.19 – Appui à la Coalition Santé Laurentides
Mun. La Macaza	Résolution 2021.02.30_SUMI
Mun. Ferme-Neuve	Résolution : 2021-02-040 Appui à la mun. de Chute-St-Philippe quant aux cerfs de Virginie
Mun. Ferme-Neuve	Résolution : 2021-02-041 Appui à la coalition santé Laurentides
Mun. Ferme-Neuve	Résolution : 2021-02-062 - Patrimoine immobilier
Mun. Nominuingue	Résolution : 2021-02-038 – Patrimoine immobilier
Mun. Nominuingue	Résolution : 2021-02-029 – SUMI
Mun. Notre-Dame-du-Laus	Liste officielle – VPT 2021
Mun. Chute-Saint-Philippe	Résolution 11798-2021   Système de radiocommunication
Mun. Chute-Saint-Philippe	Résolution 11794-2021   SUMI
Mun. Chute-Saint-Philippe	Résolution 11804-2021   PSMMPI
Mun. Chute-Saint-Philippe	Résolution 11803-2021   Harmonisation chantier forestier
Mun. Notre-Dame-de-Pontmain	Résolution 2024-02-2689   Maire suppléant
Mun. Lac-des-Écorces	Résolution 2021-02-7724   SUMI
Mun. Lac-des-Écorces	Résolution 2021-02-7727   Radiocommunication
Mun. Kiamika	Résolution 2019-11-270   Bail locatif pour centre de données
Mun. Lac-Saint-Paul	Liste officielle des VPT
Centre Christ-Roy	Convention d'aide financière 2020 AD_Vision
Zone Emploi MRCAL	Convention d'aide financière   Plan Ad_Vision
Mun. Notre-Dame-du-Laus	Liste VPT 2021
Mun. Lac Sagouay	Résolution 2021-02-10   SUMI
Mun. Lac Sagouay	Résolution 2021-02-13   Préoccupations régionales en matière de gestion faunique
Contribuable	Correspondance au Premier ministre   Pyrrhotite
Mun. Lac-du-Cerf	Résolution 057-02-2021   Appui à la coalition Santé Laurentides
Mun. Lac-du-Cerf	Résolution 059-02-2021   SUMI
Mun. Lac-du-Cerf	Résolution 066-02-2021   Patrimoine immobilier
Mun. Mont-Saint-Michel	Résolution 21-02-032   Programme PMMPI

Mun. Mont-Saint-Michel	Résolution 21-02-035   SUMI
Mun. Mont-Saint-Michel	Résolution 21-02-042   Coalition Santé Laurentides
Mun. Nominuingue	Liste officielle VPT
Mun. Lac-des-Écorces	Liste officielle VPT
Mun. Kiamika	Bail locatif IHV
Mun. Nominuingue	Liste officielle VPT
Mun. Lac-des-Écorces	Liste officielle VPT
Mun. Sainte-Anne-du-Lac	Résolution 10146-02-2001   Cerf de virginie
MEI	Convention EBI Antoine-Labelle signée
MEI	PAUPME – Nouveau volet Aide à certaines entreprises du secteur du tourisme
Mun. Lac-Saint-Paul	Résolution 09-02-2021   PSMMPI
MERN	Approbation du règlement 494   Encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la MRCAL
Mun. Notre-Dame-du-Laus	Résolution 37-02-2021   SUMI
MTQ	Accusé de réception   Résolution MRC-CA-15548-15-20 : Appui à la municipalité de L'Ascension quant à la réfection du pont du chemin Maison de Pierre
MCC	Contribution financière pour la mise en œuvre de l'entente   Programme Aide aux initiatives de partenariat
Contribuable	Plainte concernant l'environnement   Notre-Dame-de-Pontmain
MAMH	Volet 1   Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité, enveloppe 2021-2022
MRC Haut-Richelieu	Résolution 16185-21   Modalités ventes pour non-paiements de taxes
Ville de Rivière-Rouge	Résolution 073/16-02-2021   Programme régional d'aménagement, d'inspection, d'entretien et d'évaluation des bornes-fontaines
MERN	Nouveau programme de délégation de la villégiature et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État
MRC Rivière-du-Nord	Résolution 10207-21   Appui MRCAL – Revendications du report VPT
MEI	Avenant zone rouge 4 – Antoine-Labelle
Mun. St-Aimé-du-Lac-des-Îles	Résolution 3795-21-02-10.3   SUMI
Mun. St-Aimé-du-Lac-des-Îles	Résolution 3788-21-02-6.5   VPT
Mun. St-Aimé-du-Lac-des-Îles	Résolution 3794-21-02-10.2   Coalition Santé Laurentides
UPA	Coupes forestières dans les érablières du secteur du lac Désiré
Maison de la Culture La Macaza	Lettre de remerciements   Projet EDC-18-20-06
MSP	Rappel sur la transmission des rapports d'activités au MSP
Mun. Lac-Saint-Paul	Résolution #022-02-2021   SUMI
Mun. Lac-Saint-Paul	Résolution #026-02-2021   Projet visant à étendre le système de radiocommunication régional aux employés des travaux publics
Comm. accès à l'information	Confirmation de fermeture de dossier

MAMH	Communication partenaires projet Élections municipales 2021
CIMA+	Prolongation de la caution
Mun. Lac-Saguay	Résolution #2021-03-11   SUMI
MEI	Outils réflexion et Plan d'intervention et d'affectation des ressources dans le cadre des obligations de AEQ (Accès entreprise Québec)
MELCC	Autorisation   Travaux en rive et en littoral de lacs et de rivières pour l'installation de neuf prises d'eau sèches

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**PROVENANCE**                      **SUJET**

MERN	Nouveau programme de délégation de la villégiature et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État
Légaré, Riopel, notaires	Demande d'utilisation de territoire public
Huissier de justice, Cour du Qc.	Demande introductive d'instance (sur fin d'indivision d'un camp de chasse)

**GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES**  
**PROVENANCE**                      **SUJET**

MFFP	PADF   Fin du programme au 31 mars
------	------------------------------------

\*\*\*\*\*

**SERVICES FINANCIERS**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15637-03-21

**REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES -  
FÉVRIER 2021**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 56637 à 56758, totalisant 816 963.65 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 518003 à 518017 (élus), le numéro 112314 (élus), les numéros 517953 à 518002 (employés), et les numéros 518018 à 518067 (employés), totalisant 141 530.34 \$, dont 141 378.93 \$ en dépôts bancaires et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15638-03-21

**REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - FÉVRIER 2021**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant le numéro 1407 au montant de 342.56 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15639-03-21

**REGISTRE DE CHÈQUES DU FONDS DE GESTION DES BAUX DE  
VILLÉGIATURE - FÉVRIER 2021**

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèques portant le numéro 493 au montant de 15 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15640-03-21

**REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE -  
FÉVRIER 2021**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1220 à 1236, totalisant 26 734.54 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15641-03-21

**REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS - FÉVRIER 2021**

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements au montant de 139 655.50 \$, portant les numéros 69 à 77, et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15642-03-21

**COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 3 397.80 \$, incluant les intérêts, au 28 février 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RAPPORT DU PRÉFET**

Le préfet, Gilbert Pilote, mentionne que ses dernières activités et rencontres ont porté notamment sur :

- Rencontre sur les milieux humides
- Retour quant au renouvellement de l'entente quant au programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
- Formation à venir le 24 mars 2021 quant au programme d'aide au logement
- Rencontre à venir avec la ministre responsable des Aînés et Proches aidants,

- Mme Marguerite Blais quant à la création d'un centre de gériatrie
- Rencontre avec les Centres de la petite enfance (CPE) quant à la problématique de disponibilités
- Rencontre le 10 mars 2021 quant au regroupement des services incendie
- Coalition Santé Laurentides - Capsules de soutien afin de demander du financement et solliciter les appuis
- Retour sur l'annonce faite en février 2021 quant au dossier forêt | Bureau de projet et projet pilote – Rencontres demandées

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La directrice générale informe les membres du comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

### **Administration :**

#### **Dossier IHV :**

- CA CTAL | 11 février 2021
- Suivis et échanges échéancier Télécon
- Redditions de comptes aux programmes
- Suivi CIMA+ pour dépôt des plans pour constructions
- Premier déploiement pour Teltech

#### **Ressources humaines :**

- Présentation du rapport annuel de la MRC aux employés | 9 mars 2021
- Comité de gestion | 24 février 2021
- Deuxième séance d'entrevues pour agent du patrimoine immobilier | 24 février 2021
- Réaménagement des espaces de travail pour l'accueil des nouveaux employés
- Accueil de l'agente de vitalisation Mme Cardinal | 8 mars 2021
- Comité de gestion | 24 février 2021

#### **Communications :**

- Rédaction politique des communications
- Rédaction et transmission d'une fiche questions-réponses pour les municipalités | IHV
- Réalisation et transmission d'une affichette pour BAL et les projets de développements immobiliers
- Rencontre de précision démarche d'attractivité à Lac-Saguay | 25 février 2021

#### **Incendie :**

- Mise à jour coordonnées du bottin et demande de validation auprès des intervenants SUMIT
- Préparation d'une rencontre avec les différents acteurs pouvant être visés par le PMU en TNO
- Poursuite des démarches du SCRSI révisé

#### **Comité jeunesse :**

- Formation citoyenneté jeunesse | 22 février 2021

#### **Parc linéaire :**

- Rencontre d'échange entre le PTDN et le MTQ | 26 février 2021

**Ingénierie :**

- Échange addenda appels d'offres regroupés | 2 mars 2021
- Dépôt et rédaction demande au PIRRL

**Aménagement :**

- Entente inter MRC PIACC
- Appel d'offres PIACC
- Commission d'aménagement | 17 février 2021
- Rencontre présentation PRMHH | 10 mars 2021

**Autres :**

- Transmission appel d'offres volet 3 signature et innovation
- Publication liste VPT et transmission des envois
- Échange CRDOL poursuite accompagnement sur territoire |
- Rencontre du comité de suivi du PGMR conjoint | 25 février 2021
- Rencontre COVID Laurentides | 15, 22 février, 1<sup>er</sup> et 8 mars 2021
- Entrevue TACAL | 16 février 2021
- Séance de travail et Conseil de la MRC | 23 février 2021
- Rencontre de préparation et coordination dans le cadre de la formation aide au logement du 24 mars 2021 | 25 février 2021
- DG8 et Comité directeur : Entente sectorielle concertation régionale | 26 février 2021
- DG8 et Table des préfets | 5 mars 2021

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15643-03-21

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359 ET 482**

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 11 février 2021 au 11 mars 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15644-03-21

**APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) QUANT AUX ENVELOPPES BUDGÉTAIRES DISPONIBLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)**

ATTENDU la résolution MRC-CC-13845-09-20 quant aux revendications dans le cadre du programme RénoRégion (PRR) de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU les revendications de la FQM concernant les injustices subies depuis maintenant 2 ans quant aux réductions des budgets du PRR dans les MRC;

ATTENDU que la MRCAL a subi des coupures majeures des enveloppes disponibles dans le cadre du PRR;

ATTENDU que le PRR sur le territoire de la MRCAL est crucial et offre la possibilité d'améliorer les conditions de vie des citoyens de la MRC en leur permettant d'effectuer des travaux cruciaux sur leur habitation;

ATTENDU l'importance du nombre de dossiers en attente actuellement au sein de la MRCAL;

ATTENDU les enjeux socioéconomiques de la MRC d'Antoine-Labelle et les besoins réels et criants du milieu;

ATTENDU que ces enveloppes permettent à la MRC et au gouvernement provincial d'apporter une aide directe et urgente chez les personnes dans le besoin;

ATTENDU l'importance de ce programme pour les maires et mairesses de la MRCAL;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans ses démarches visant à rétablir les enveloppes du programme PRR auprès des MRC dans le besoin et de rétablir la méthode de calcul prévoyant un soutien plus important dans la MRC présentant des enjeux socioéconomiques d'importance.

Il est de plus résolu de supporter la FQM ans ses démarches visant à revoir les critères d'admissibilités au programme.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15645-03-21

**PROGRAMME DE RESTAURATION | DEMANDE D'AJUSTEMENT  
DE LA CONTRIBUTION À LA GESTION DE PROGRAMME (CGP)**

ATTENDU que la MRC est partenaire de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) pour administrer ses programmes d'amélioration de l'habitat;

ATTENDU qu'afin d'aider la MRC à assumer les responsabilités qui lui sont dévolues dans le cadre de l'administration de ces programmes, la SHQ lui verse une Contribution à la gestion des programmes (CGP);

ATTENDU que pour la programmation 2020-2021 le montant versé en CGP par dossier est de 1 991\$ pour le Programme d'adaptation de domicile (PAD), de 919\$ pour le Programme Réno-Région (PRR) et de 633\$ pour le Programme Pyrrhotite;

ATTENDU que les montants versés en CGP sont insuffisants pour couvrir les tous les frais inhérents à l'administration des programmes, notamment la rémunération de l'inspecteur SHQ, les frais de gestion administrative, les frais de gestion financière et les frais postaux;

ATTENDU qu'une partie importante de ces frais sont fixes et ne varient pas en fonction du nombre de dossiers traités;

ATTENDU que la réduction des budgets en subventions attribuées pour le PRR empêche la MRC de répartir ces frais fixes sur un grand nombre de dossiers;

ATTENDU que dans les dernières années les bonifications annuelles successives des montants versés en CGP étaient de 0 %, d'environ 3% et d'environ 1%;

ATTENDU que les bonifications de cet ordre sont insuffisantes pour permettre à la MRC d'éviter un déficit dans les frais d'administration des programmes d'amélioration de l'habitat;



ATTENDU que les programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ répondent à des besoins importants chez les citoyens de la MRC;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité de demander à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de bonifier les montants versés en Contribution à la gestion des programmes de façon à couvrir adéquatement les frais encourus pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat.

Il est de plus résolu de demander l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de l'ensemble des MRC du Québec afin de faire valoir les présentes revendications auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE D'AUTRAY QUANT AU PROJET DE LOI 69 : LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la résolution n°CM-2021-02-55 de la MRC de D'Autray quant au projet de loi 69 : Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives. Après analyse, ceux-ci décident de ne pas se positionner sur cette demande.

\*\*\*\*\*

M. Gilbert Pilote quitte la séance, il est 10 h 18.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15646-03-21

**DEMANDE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) D'AJOUTER UN AMENDEMENT DU PROJET DE LOI 65, LOI MODIFIANT PRINCIPALEMENT LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT EN MATIÈRE DE CONSIGNE ET DE COLLECTE SÉLECTIVE, POUR PORTER À 7 ANS LE DÉLAI POUR L'ADOPTION D'UN PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ**

ATTENDU que les MRC doivent adopter un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

ATTENDU que ces plans ont été révisés à quelques reprises par les MRC;

ATTENDU qu'à l'origine, l'obligation de réviser ces plans aux 5 ans n'était pas réaliste et que le gouvernement avait reconnu ce fait en proposant des plans d'une durée de 10 ans avec obligation de les réviser aux 8 ans dans le cadre du projet de loi 102 de 2016, *Loi réformant la Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU qu'à l'époque, les intervenants s'étaient montrés favorables à cette proposition et que la FQM avait demandé de porter à 9 ans le délai pour réviser ces plans;

ATTENDU que l'Assemblée nationale a finalement adopté l'article 53.23 de la Loi qui prévoit des plans d'une durée de 7 ans, révisés aux 5 ans;

ATTENDU que le délai de 5 ans pour la révision des plans pose problème aux gestionnaires municipaux;

ATTENDU que 48 MRC doivent procéder à l'adoption d'une version révisée de leur plan en 2021;

ATTENDU que des MRC ont déjà renouvelé leur PGMR sans orientations claires du gouvernement, et ce malgré de nombreuses demandes pour de nouveaux objectifs en ce domaine et qui sont demeurées sans réponse;

ATTENDU que les MRC membres d'une communauté métropolitaine doivent également tenir compte des orientations édictées par cette instance, ce qui complexifie davantage leur démarche;

ATTENDU que la pandémie a rendu très difficile la tenue des consultations publiques liées à l'adoption d'un nouveau plan;

ATTENDU que la tenue d'élections municipales en 2021 complique davantage la tenue de consultations publiques sur cet enjeu et l'adoption d'un plan révisé par les conseils des MRC;

ATTENDU que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a lancé une réforme majeure de la collecte sélective, réforme qui modifiera profondément les pratiques en ce domaine au cours des 5 prochaines années;

ATTENDU que le contexte actuel souligne l'importance d'accorder plus de temps aux MRC pour réviser leurs plans;

ATTENDU que, bien qu'il soit souhaitable de disposer d'un tel délai supplémentaire, il est pertinent de rappeler que les MRC poursuivent activement la mise en œuvre de leur PGMR, et produisent chaque année un rapport d'avancement exigé par l'organisme gouvernemental RECYC-QUÉBEC;

ATTENDU que périodiquement, les MRC produisent également un bilan de masse des matières résiduelles sur leur territoire ;

ATTENDU que, les actions menées par les MRC par le biais de leur PGMR témoignent de leur engagement actif vers une meilleure gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU que l'Assemblée nationale étudie présentement le projet de loi 65 et qu'il est possible d'y introduire un amendement;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'inclure au projet de loi 65 actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale, un amendement afin de modifier l'article 53.23 de la LQE pour porter à 7 ans le délai pour l'adoption d'un projet de PGMR révisé ainsi que la durée des plans de gestion.

Il est de plus résolu que copie de cette résolution soit transmise au ministre ainsi qu'à tous les membres de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

M. Gilbert Pilote revient siéger, il est 10 h 22.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15647-03-21

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU QUANT À UNE DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AUX MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19**

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau quant à une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'aide financière accordée aux MRC dans le contexte de la pandémie de COVID-19, aux termes de la résolution 2020-R-AG305;

ATTENDU l'annonce du gouvernement relative à l'octroi d'une aide financière de 800 M\$ aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités;

ATTENDU que cette aide vise à permettre d'éviter des hausses de taxes municipales pour les citoyens et les entreprises et à protéger les services qui leur sont offerts;

ATTENDU que le gouvernement prévoit que toutes les sources de revenus affectées par la pandémie peuvent être compensées par l'aide financière octroyée;

ATTENDU que sur le plan des dépenses, l'aide financière peut notamment être utilisée pour compenser les mesures sanitaires, l'adaptation des bâtiments et équipements municipaux afin d'assurer la desserte des services de qualité et les adaptations requises à la tenue des séances de conseils municipaux;

ATTENDU que les sommes auraient été réparties entre les municipalités et les MRC en fonction de la population;

ATTENDU que ce critère pénalise la très grande majorité des MRC, celles-ci comptant peu ou pas de résidents dans leur(s) territoire(s) non organisé(s);

ATTENDU que les MRC offrent tout de même des services à l'ensemble des contribuables et municipalités de leur territoire;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de réviser les critères d'octroi de l'aide financière accordée aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, afin que cette aide puisse également bénéficier aux MRC et leur permettre, tout comme les municipalités, d'atténuer les impacts de la pandémie sur leurs finances.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU QUANT À UNE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT L'ALLÈGEMENT DU FARDEAU ADMINISTRATIF DES MRC ET MUNICIPALITÉS**

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau quant à une demande au gouvernement du Québec concernant l'allègement du fardeau administratif des MRC et municipalités, aux termes de la résolution 2020-R-AG035;

ATTENDU le dévoilement, par le gouvernement du Québec en 2016, du *Plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités*;

ATTENDU que ce Plan d'action donnait suite au rapport *Faire confiance, Pour une reddition de comptes au service des citoyens*;

ATTENDU malgré l'adoption de la *Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités* ayant suivi le dévoilement de ce Plan d'action, les exigences administratives envers les MRC et municipalités demeurent lourdes et complexes;

ATTENDU les redditions de compte à compléter ainsi que leur complexité, de même que les nombreux suivis à mettre en place découlant d'ententes intervenues avec les différents ministères;

ATTENDU les ressources souvent limitées dans les municipalités de plus petites tailles, pour lesquelles le fardeau administratif et les exigences demeurent les mêmes, sans ajustement;

ATTENDU que les objectifs visés par la *Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative*, soit de permettre d'accroître l'efficacité et l'efficacité des municipalités, ne sont donc pas totalement atteints, 5 ans plus tard;

ATTENDU que le contexte actuel de pandémie vient amplifier la lourdeur administrative des suivis demandés par les ministères;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Gilbert Pilote et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de demander au gouvernement du Québec de revoir le *Plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités* ainsi que la *Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative*, afin qu'un réel allègement du fardeau administratif des MRC et des municipalités soit mis en place.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE QUANT À LA COUPE FORESTIÈRE PROJÉTÉE - CHANTIER CAMP 4 ET DAVID LORD**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'appui de la municipalité de Chute-Saint-Philippe quant à la coupe forestière projetée – Chantier CAMP 4 et DAVID LORD. Étant donné que la demande de la municipalité va au-delà des travaux de la TGIRT et des responsabilités du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ceux-ci décident de ne pas

prendre position et de laisser le processus de négociation suivre son cours.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15649-03-21

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU QUANT À UNE DEMANDE DE RÉVISION ET DE MODIFICATIONS AU MERN CONCERNANT LES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'ENCADREMENT DE LA VENTE DE TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT À DES FINS DE VILLÉGIATURE PRIVÉE, DE RÉSIDENCE PRINCIPALE ET D'AUTRES FINS PERSONNELLES**

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau quant à une demande de révision et de modifications au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) concernant les lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles, aux termes de la résolution 2020-R-AG031;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans la demande de révision et de modifications au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) concernant les lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15650-03-21

**IHV - ENTENTE DE SERVICE | INFO-EXCAVATION**

ATTENDU les travaux effectués dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à signer l'entente de service d'Info-Excavation et d'autoriser les services financiers à payer annuellement les montants nécessaires au maintien de cette entente.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

M. Normand St-Amour quitte la séance, il est 10 h 46.

M. Daniel Bourdon quitte la séance, il est 11 h 05.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15651-03-21

**SUIVI DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE DE PARCS CANADA – PROJET D'AIDE PRÉPARATOIRE À LA GARE DE MONT-LAURIER**

ATTENDU que la Maison Lyse-Beauchamp (MLB) et la MRC d'Antoine-Labelle ont souhaité obtenir un état de situation de l'état des constructions de la gare de Mont-Laurier;

ATTENDU l'octroi de l'aide financière de Parcs Canada pour la réalisation du

projet de Catégorie 1 – Projet d’aide préparatoire à la Maison Lyse-Beauchamp dans le cadre du Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux;

ATTENDU la résolution MRC-CA-15466-09-20 quant à l’octroi d’un montant de 10 000 \$ à la Maison Lyse-Beauchamp pour la réalisation d’une étude préparatoire à la gare de Mont-Laurier;

ATTENDU que le rapport de Service d’ingénierie Jokinen, lequel a été mandaté par la Maison Lyse-Beauchamp, mentionne des travaux à effectuer quant aux fondations de l’immeuble;;

ATTENDU l’avis professionnel de Service d’ingénierie Jokinen qui confirme qu’il n’est pas nécessaire d’évacuer la gare de Mont-Laurier immédiatement, mais demande que ceux-ci soient effectués dans les 12 mois;

ATTENDU que la MRC et la Maison Lyse-Beauchamp envisageaient déposer une demande dans le cadre du Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux dans la catégorie 2 (Projet de conservation) pour la suite du projet;

ATTENDU que l’appel de propositions de projets pour 2020-2021 est terminé et qu’aucune nouvelle demande d’aide financière ne sera acceptée dans le Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l’unanimité de mandater la direction générale afin d’obtenir un estimé pour la réalisation de l’estimé budgétaire de l’option C.

Il est de plus résolu de transmettre une lettre à Parcs Canada pour les sensibiliser à la situation et demander l’aide possible pour régulariser la situation et d’en informer également notre députée fédérale, circonscription de Laurentides-Labelle, Mme Marie-Hélène Gaudreau.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **SERVICE D'INGÉNIERIE**

### **RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE SERVICE**

Mme Julie Desrochers, directrice du service d’ingénierie, est absente, toutefois les membres du comité administratif prennent tout de même connaissance de son rapport de directrice. Depuis le dernier comité administratif, les principales activités du service d’ingénierie ont porté sur :

#### **Services de gestion et accompagnements :**

- Planification, coordination, accompagnement et suivi des projets;
- Mise à jour et finalisation des devis d’appel d’offres pour les chantiers 2021;
- Suivi et publication de l’addenda no.1 concernant l’appel de services en surveillance et en contrôle pour les chantiers prévus en 2021 – rencontre prévue pour la sélection le 18 mars;
- Dépôt de la demande de financement pour l’élaboration du nouveau Plan d’intervention;
- Vérification de factures en lien avec les dossiers en cours;
- Coordination de projets en cours avec d’autres professionnels;
- Accompagnement de dossier de cours d’eau;

- Accompagnement et mise à jour des documents d'appel d'offres afin que les municipalités puissent publier les appels d'offres des prochains projets;
- Recherche et essai pour l'implantation d'un système de gestion de projet de type collaboratif incluant le suivi des feuilles de temps et de la facturation en cours;
- Suivant la publication des modalités du nouveau programme PAVL présentées par le MTQ, le service a eu plusieurs discussions avec le MTQ pour l'obtention de précisions, et nous avons débuté les suivis de projets auprès des municipalités afin de préciser les besoins et les priorités.

**Services de conception de projets :**

- Gestion des données, analyses, estimation, rapport, rencontres et préparation des plans et devis des projets en cours;
- Analyse et préparation des documents d'appel d'offres des projets autorisés au PAVL pour l'été 2021;

**État d'avancement des projets sur le parc Linéaire :**

Pont km 198 :

- Plans et devis réalisés à 75% par WSP (demande d'arrêt des travaux le 9 novembre, en attente de retours du MTQ) – Lettre de suivi envoyée au MTQ le 16 décembre 2020 et suivi avec WSP le 23 décembre ;

Projet MAMH – Entente de 2M\$ :

Finalisation des plans et devis, la publication sur SEAO est prévue à la mi-mars, les travaux de contrôle des matériaux sont prévus à l'appel d'offre de services regroupé en cours et la surveillance sera effectuée par l'équipe d'ingénierie de la MRC.

**Présence lors des comités, formations, rencontres ou autre :**

- Rencontres hebdomadaires de coordination d'équipe;
- Discussion avec d'autres Directeurs de services connexes de MRC et de Municipalités et Villes;
- Comité de gestion;
- Webinaire du MTQ concernant les nouvelles modalités du PAVL;
- Webinaire concernant la nouvelle loi sur les ingénieurs.

\*\*\*\*\*

M. Normand St-Amour revient siéger, il est 11 h 10.

\*\*\*\*\*

**SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant à l'organisation du service, à la mise à jour des rôles et revisite et l'équilibrage des rôles 2022-2023-2024.

\*\*\*\*\*

M. Daniel Bourdon revient siéger, il est 11 h 15.

\*\*\*\*\*

## **SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

#### **Calendrier des rencontres**

- Rencontres de suivis PRMHH, PDZA, SADR3 (12-15-16-22 fév, .)
- Formation REAFIE (16-17 fév.)
- Commission d'aménagement (17 fév.)
- Comité ciblé – chantier MFFP - L'Ascension (18 fév.)
- CAR Laurentides (18 fév.)
- Comité ciblé – chantier MFFP – Chute St-Philippe (22 fév.)
- Comité de gestion (24 fév.)
- Rencontres d'équipe SAT (24 fév.)
- Rencontre comité PADF (24 fév.)
- Rencontres géomatiques (25 fév.)
- Comité d'évaluation MAPAQ (26 fév.)
- Comité ciblé – chantier MFFP – Ferme-Neuve (1er mars)
- Rencontre pour le dossier d'infraction TNO (8-9 mars)
- Présentation rapport annuel MRC (9 mars)
- TGIRT sud (10 mars)
- Chantier L'ARTERRE régionale (10 mars)

#### **Parcs régionaux**

- CA SDRK (16 fév.)
- CA PRPB (18 fév.)
  - Rencontre de suivi et séance d'information - PDMF
- PRMD – rencontre nouvelle direction (17 fév.)

#### **Gestion (ententes et conventions)**

#### **Cours d'eau**

#### **TPI**

##### Volet forestier

- Finaliser le suivi du chantier de La Macaza, mesurage des bois, prise des données après traitement, respect des instructions de la certification;
- Corriger les contours des blocs TPI avant le renouvellement de la convention de gestion;
- Suite à la validation du MFFP, fournir les justifications demandées et corriger le RATF 2019;
- Validation des érablières du projet PAP à proximité des blocs TPI;
- Planification des travaux 2021-2022, liste de chantiers, validation des droits de passage.

##### Volet foncier

- Dossier échange NDP (rencontres, visites, analyse)
- Dossier parc de la Biche LDC

#### **Forêt privée**

- Suivi de permis et détection



## **Aménagement du territoire**

### PRMHH

- Présentation aux employés municipaux 24 février : 10 municipalités présentes
- Présentation aux OBV 25 février
- Présentation aux élus 10 mars
- Période de consultation publique : 8 mars au 8 avril

### PIACC

- Envoi aux MRC partenaires
  - Projet d'appel d'offres
  - Projet d'entente inter MRC
  - Projet de résolution

### Entente urbanisme

- Rivière-Rouge : avis préliminaire remis
- Notre-Dame-de-Pontmain : PPCMOI avis préliminaire remis
- La Macaza : début des travaux

### **TNO**

- Suivi et fermeture des permis
- Rapport annuel 2020
- Planification 2021
- Rencontre protocole chemin Vanier

### PDZA

- Révision du PDZA :
- Portait et diagnostic : reçu certaines données du MAPAQ, révision échéancier
- Mise en œuvre 2020-2021 :
- Projet promotion agriculture dans les écoles : projet accepté, entente à venir

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15652-03-21

## **INTENTION DE LA MRC | TIRAGE AU SORT D'EMPLACEMENTS DE VILLÉGIATURE SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT 2021**

ATTENDU l'annonce du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) quant à son intention de bonifier l'offre de terrain de villégiature en terres publiques et qu'à cet effet, des objectifs régionaux ont été fixés;

ATTENDU qu'une collaboration entre le MERN et les MRC ainsi qu'un accompagnement professionnel de la direction régionale est offert afin de s'assurer de la mise en œuvre de différents projets pour l'automne 2021;

ATTENDU que le MERN a demandé aux MRC de confirmer leur intention de participation en soumettant une liste de secteurs potentiels pouvant faire l'objet de projets de mise en valeur et d'attribution par tirage au sort et que cette proposition devait être soumise pour le 24 février 2021;

ATTENDU les courts délais pour soumettre une telle planification et considérant que la dernière année n'a pas permis de procéder à des analyses préliminaires sur le terrain, il n'est pas possible de viser de nouveaux développements pour l'année 2021;

ATTENDU que la liste soumise le 24 février 2021 se limite, pour le moment, à une banque de terrains en réserve et sur des sites déjà connus;

ATTENDU que des interrogations subsistent entre autres quant aux possibilités de procéder par vente de terrain plutôt que par location et également quant au support financier potentiel du MERN dans ces projets;

ATTENDU que plusieurs étapes de validation restent également à faire, notamment en ce qui concerne les coûts et les investissements requis pour ces projets, la validation auprès des municipalités concernées de même que des visites terrains;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposée la planification des projets de villégiature sur les terres du domaine de l'État, le tout conditionnellement aux éléments de validation contenus au document préparé par le service d'aménagement du territoire de la MRCAL.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15653-03-21

**REDDITION DE COMPTE – ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE  
2020**

ATTENDU le décret 817-2019 publié le 15 juillet 2019 à la Gazette officielle du Québec pour la mise en place d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser une gestion plus rigoureuse des zones inondables;

ATTENDU que le décret prévoit qu'une reddition de compte doit être effectuée par la MRC auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) démontrant l'administration de la ZIS effectuée sur le territoire de la MRC;

ATTENDU que le rapport présente l'état de la situation sur le territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2021;

ATTENDU que les municipalités visées par la ZIS ont soumis au service de l'aménagement du territoire, l'information nécessaire pour produire cette reddition de compte;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport présentant l'état de la situation au 1<sup>er</sup> janvier sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et transmettre le tout au MAMH conformément aux dispositions du décret 817-2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15654-03-21

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA  
VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-60**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-60 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-60 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15655-03-21

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 137-4**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 137-4 modifiant son règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 137-4 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15656-03-21

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 270-1**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 270-1 modifiant son règlement numéro 270 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 270-1 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15657-03-21

**CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE –  
RENOUVELLEMENT 2021-2026**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle exerce des pouvoirs et responsabilités en matière de gestion foncière et forestière sur le territoire public intramunicipal, et ce, selon les termes définis à la convention de gestion territoriale (CGT) actuellement en vigueur et dont l'échéance est le 31 mars 2021;

ATTENDU qu'en prévision du renouvellement de la CGT pour une période de 5 ans, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) procèdent à l'actualisation de son contenu, le tout dans le cadre des modalités actuelles du programme de délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal (décret 1163-2009);

ATTENDU que la CGT actualisée sera transmise pour adhésion et signature au courant du printemps 2021;

ATTENDU que le processus de signature s'étendra au-delà de l'échéance du 31 mars 2021 et que la MRCAL n'a pas donné avis de son intention de ne pas renouveler la CGT conformément à la clause 11 de cette dernière;

ATTENDU que dans une correspondance datée du 1<sup>er</sup> mars dernier, le MERN et le MFFP informaient la MRCAL qu'ils entendaient poursuivre l'application des modalités prescrites à la Convention actuellement en vigueur, et ce jusqu'à la signature d'une nouvelle Convention;

ATTENDU qu'à moins d'avis contraire de la MRC d'Antoine-Labelle reçu avant le 31 mars 2021, la Convention actuellement en vigueur sera prolongée après son échéance selon les mêmes modalités, et ce jusqu'à la signature d'une nouvelle Convention, qui prendra effet le jour de sa signature.

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'accepter le report de la date d'échéance de la CGT actuelle jusqu'à la signature d'une nouvelle entente et de poursuivre l'application des modalités prescrites à celle-ci.

Il est également résolu que le renouvellement et l'autorisation de signature de la nouvelle entente devra faire l'objet d'une nouvelle résolution du conseil de la MRC et ce, suite à une recommandation favorable du service d'aménagement du territoire de la MRCAL quant à son contenu.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

### RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

#### **Rapport sur les travaux du SGIRN**

- Participation au comité de gestion, le 24 février;
- Tenu de la présentation sur la stratégie nationale de production de bois, le 24 février;
- Tenu de la treizième rencontre du comité de suivi de l'entente intermunicipale, le 24 février;
- Participer à la rencontre de la FQM pour le renouvellement du PADF, 1<sup>er</sup> mars;
- Tenu de la trente-septième TGIRT Sud, le 10 mars;
- Rencontres de travail pour bonifier le projet PAP du MFFP –potentiel acéricole à prioriser sur terre publique;

- Tenu de la rencontre du comité sur le développement de l'industrie régionale acéricole, le 8 mars;
- Préparation de la quarante-cinquième TGIRT Nord, le 17 mars;
- Préparation de la consultation publique du PAFIO - 23 mars au 16 avril;
- En continu : Participation aux comités ciblés et rencontres d'informations pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15658-03-21

**AUTORISATION DE POURSUIVRE LES MANDATS ET EMBAUCHES  
DANS LE CADRE DE LA GESTION DU PROGRAMME  
D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

ATTENDU que l'entente de délégation de gestion relative au programme d'aménagement durable des forêts avec les MRC concernées de la région des Laurentides vient à échéance le 31 mars 2021;

ATTENDU que l'interruption du programme entraînerait des difficultés importantes quant au maintien des ressources actuelles et le respect des échéanciers pour les travaux en cours;

ATTENDU que le comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle a déjà mentionné qu'elle souhaite la reconduction de cette entente à son échéance (résolution MRC-CA-15597-01-21);

ATTENDU que le MFFP, dans la lettre du 8 février dernier, à confirmer son intention de poursuivre son soutien financier pour les mandats associés à la gestion et aux travaux des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) et les consultations publiques;

ATTENDU que les MRC concernées de la région des Laurentides ont alors amorcé les démarches nécessaires pour ne pas interrompre les travaux des TGIRT;

ATTENDU que le courriel du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), du 26 février dernier, confirme que les travaux effectués pour les mandats des TGIRT et la consultation publique du PAFIO, entre le 1er avril 2021 et l'entrée en vigueur du nouveau programme, pourront être financés par l'enveloppe budgétaire 2021-2022;

ATTENDU les délais normaux d'adoption d'un nouveau programme et de la conclusion d'une nouvelle entente de délégation dudit programme;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'autoriser le service de gestion intégrée des ressources naturelles (SGIRN) à poursuivre ses activités avec l'ensemble de son équipe et entre autres, de réaliser les différentes étapes visant le renouvellement de l'entente de fourniture de service avec les MRC concernées de la région des Laurentides, de maintenir les activités des TGIRT et de reconduire le programme PADF avec le MFFP.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15659-03-21

**REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - FÉVRIER 2021**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8615 à 8632, totalisant 45 034.72 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15660-03-21

**REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS DE TNO - FÉVRIER 2021**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements des TNO, au montant de 9 772.23 \$ , portant les numéros 13 à 16 et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**SERVICE DU PERSONNEL**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15661-03-21

**EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJET | AGENTE DE DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE IMMOBILIER, CLASSE V, POSTE OCCASIONNEL**

ATTENDU la tenue du concours 21-AD-02 pour le poste de chargé(e) de projet - Agent de développement en patrimoine immobilier, poste occasionnel à temps complet, et les entrevues réalisées le 24 février 2021;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Anne-Marie Wauthy afin de combler un poste occasionnel de chargée de projet - Agente de développement en patrimoine immobilier classe V, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, pour une période de 24 mois, soit du 22 mars 2021 au 17 mars 2023, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15662-03-21

**EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE, CLASSE III, POSTE OCCASIONNEL**

ATTENDU la tenue du concours 21-EV-01 pour le poste de technicien en évaluation foncière, poste occasionnel et les entrevues du 15 février 2021;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Mario Brisebois afin de combler un poste occasionnel de technicien en évaluation foncière classe III, à temps partiel, à raison de 21 heures par semaine, pour la période du 31 mai au 1<sup>er</sup> octobre 2021, et à temps complet, à raison de 35 heures par semaine à compter du 4 octobre

2021, et ce, pour une période de 24 mois, soit jusqu'au 28 avril 2023, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15663-03-21

**EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE,  
POSTE OCCASIONNEL, CLASSE III**

ATTENDU la tenue du concours 21-EV-01 pour le poste de technicien en évaluation foncière, poste occasionnel et les entrevues du 15 février 2021;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Marco Brunet afin de combler un poste occasionnel de technicien en évaluation foncière classe III, à temps partiel, à raison de 21 heures par semaine, pour la période du 31 mai au 1<sup>er</sup> octobre 2021, et à temps complet, à raison de 35 heures par semaine à compter du 4 octobre 2021, et ce, pour une période de 24 mois, soit jusqu'au 28 avril 2023, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15664-03-21

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DES CADRES**

ATTENDU le processus de renouvellement des contrats de travail des cadres de la MRC d'Antoine-Labelle actuellement en cours;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de nommer MM. Gilbert Pilote, Georges Décarie et Daniel Bourdon, ainsi que Mme Mylène Mayer, afin de siéger sur le comité quant au renouvellement des contrats de travail des cadres de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DÉPART D'UN EMPLOYÉ AU SERVICE DE L'ÉVALUATION  
FONCIÈRE**

La direction générale informe les membres du comité administratif du départ à la retraite de M. Sylvain Racine, technicien en évaluation foncière, classe V, et ce, à compter du 30 juin 2021. M. Racine sera toutefois absent dès mai 2021 compte tenu de ses vacances à écouler.

\*\*\*\*\*

**DÉPART D'UNE EMPLOYÉE AU SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE  
DES RESSOURCES NATURELLES (SGIRN)**

Les membres du comité administratif sont informés du départ de Mme Amélie Guérin, chargée de projet service de gestion intégrée des ressources naturelles (SGIRN).

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15665-03-21

**INTERVENTION AUPRÈS D'UN EMPLOYÉ**

ATTENDU les éléments soulevés par la direction et le supérieur immédiat;

ATTENDU les problématiques d'absentéisme de l'employé # 80-0165;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'imposer une suspension sans solde équivalente à 14 heures à l'employé # 80-0165.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15666-03-21

**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE D'UN EMPLOYÉ-CADRE**

ATTENDU la demande de congé sans solde d'une période d'un an;

ATTENDU les besoins et les enjeux en matière de recrutement;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de refuser la demande de congé sans solde adressée par l'employé-cadre.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Aucun contribuable ne s'est manifesté.

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 12 h 05 (midi et cinq minutes).

\*\*\*\*\*

---

**Gilbert Pilote, préfet**

---

**Me Mylène Mayer, directrice générale  
et secrétaire-trésorière**